

SOCIETE MAURITANIEENNE DE COMMERCIALISATION DE POISSONS
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Procès-verbal N° 003/CPMP-SMCP/2026

SEANCE DU 13 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le mardi 13 janvier à midi, la Commission de Passation des Marchés Publics de la SMCP, s'est réunie dans les locaux du siège de la SMCP, sous la présidence de Monsieur **Mohameden Aghrabatt O/ Baba**, Président de la Commission, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Etaient présents les membres de la CPMP suivants:

1. Mohamed Abdellahi Ould Khairy ;
2. Mohamed Elmamy Ould Cheikh Melaanine ;
3. El Moustapha Aly Thiam ;
4. Mohamed Saad Bouh Ould Saleh.

Ordre du jour :

SOCIETE MAURITANIEENNE DE COMMERCIALISATION DE POISSONS. SMCP

- Examen du rapport d'évaluation et d'analyse des offres financières et techniques dans le cadre d'appel d'offres ouvert national N° 06/CPMP/SMCP/2025 relatif à la fourniture de Trois véhicules fourgonnettes diesel de cinq places, en un seul lot au profit de la SMCP.

Un seul soumissionnaire a remis une offre à la date limite de dépôt, dont l'offre financière est comme suit après la vérification des calculs :

N°	ENTREPRISES	MONTANT DE L'OFFRE TTC EN MRU
1	DEK MOTORS	4 350 000 MRU TTC

Décision :

Après examen et discussion, la Commission approuve ledit rapport d'évaluation dans les termes suivants :

L'offre évaluée la moins-disant, conforme pour l'essentiel et ayant satisfait aux critères de qualification est celle du soumissionnaire **DEK MOTORS**, NIF : 00084020, **Compte Bancaire : ATTIJARI BANK 90000048005-28**, Tél. : +222 36335009, Nouakchott – Mauritanie.

Par conséquent, la commission décide de lui attribuer le marché de « l'acquisition de matériel de transport (Trois véhicules fourgonnettes diesel de cinq places) en un seul lot au profit de la SMCP pour un montant total toutes taxes comprises de Quatre millions trois cent cinquante mille ouguiyas (4 350 000) MRU TTC et pour un délai de livraison de 60 jours à compter de la notification du marché, et ce sous réserve de la disponibilité financière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à treize heures, le jour, mois et an que dessus.

Fait et clos à Nouadhibou le 13 janvier 2026

Les Signataires :

Président de la CPMP

Mohameden Aghrabatt Ould Baba

Les membres :

- Mohamed Abdellahi Ould Khairy
- Mohamed Elmamy Ould Cheikh Melaaime
- El Moustapha Aly Thiam
- Mohamed Saad Bouh Ould Saleh